



Conditions Générales de Location et d'Annulation

- Toute réservation effectuée doit être confirmée dans les 4 jours par un versement d'arrhes de **30 %** du montant du séjour + le montant de l'assurance Annulation si vous l'avez souscrite.
- A réception des arrhes, nous vous envoyons par e.mail votre réservation.
- Le solde est à régler en fin de séjour quand le règlement des arrhes a été effectué par carte bancaire. ou 14 jours avant votre arrivée quand le règlement des arrhes a été effectué par un autre mode de paiement.
- Arrivées à partir de **15 h 30** - Départs jusqu'à **10 h**
En cas d'arrivée tardive après 20 h, merci de nous informer pour donner les informations relatives à la remise des clés.
- Des changements concernant nos services en application aux restrictions imposées par le gouvernement n'impliqueront pas un changement de prix ou annulation de séjour.

L'hiver :

- Les Forfaits de ski à tarifs promotionnels sur certaines périodes sont à régler 7 jours avant votre arrivée.
- Ils sont non-remboursable, non-modifiable même en cas de fermeture exceptionnelle du domaine de ski
En cas de fermeture définitive du domaine skiable dû à une pandémie, les jours non skiés seront remboursés.
- La fermeture des remontées mécaniques ne donne pas lieu à un remboursement / annulation du séjour.

1 / CONDITIONS D'ANNULATION

Les frais d'annulation appliqués par La résidence La Renardière sont les suivants :

- **A + de 30 jours de l'arrivée** Les arrhes de 30 % **sont remboursés - 30 €** de frais de dossier
Ou conservés sous forme d'**Avoir valable 18 mois**
- **De 30 jours à 14 jours compris** Les arrhes de 30 % **sont conservés**
- **A moins de 14 jours de l'arrivée** **100 % du séjour sera facturé**
Vos coordonnées bancaires seront utilisées pour garantir cet engagement.
- **Modification de séjour ou séjour écourté :** Le séjour sera facturé dans sa totalité

Situation exceptionnelle Si des mesures gouvernementales françaises liées au Covid ne permettaient pas de :

- Ouvrir la résidence ou continuer son exploitation
- D'autoriser les déplacements à but touristique

Les conditions d'annulation seraient :

- Les arrhes de 30 % **sont remboursés - 30 €** de frais de dossier Ou conservés sous forme d'**Avoir valable 18 mois**
- En cas de rupture de séjour, le solde sera calculé au nombre de jours effectués.

→ **Nota :** Les infos avant votre arrivée : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

- Pour nos clients résidant à l'étranger, nous vous invitons à prendre connaissance des restrictions de voyage en vigueur avant de réserver. Il est possible que les déplacements soient autorisés seulement dans certaines circonstances pour les voyages touristiques.
- Vous avez contracté le Covid avant ou pendant votre séjour, les frais d'annulation seront pris en charge uniquement si vous avez souscrit à l'assurance Voyage Gritchen / Mutuaide proposée lors de la réservation.

2 / OPTION ASSURANCE ANNULATION 5 % du montant de vos vacances *Risques Covid inclus

* Maladie Covid - Cas Contact - absence de vaccination - Rapatriement médical

→ **Si vous avez souscrit** à l'assurance Annulation Gritchen / Mutuaide lors de votre réservation.

- 1 - Annuler votre réservation auprès de La renardière
- 2 - Informer par écrit dans les 5 jours l'assurance Gritchen
www.declare.fr sinistre@declare.fr avec votre numéro de contrat d'assurance.